

# ATELIER ENVIRONNEMENT

MARDI 13 JUILLET 2021 à 9 h 00

**Présentateur :** Bonjour à tous, merci encore de votre présence, c'est très important, c'est très important pour ce projet qu'on entende vraiment vos avis aux propositions pour l'améliorer pour l'amender, donc aujourd'hui c'est un atelier un peu spécifique qui est sur l'environnement donc j'imagine que vous êtes tous des passionnés d'environnement. Et on va du coup, on va laisser un espace un peu plus important aujourd'hui sur l'environnement, on va quand même faire la présentation du projet parce qu'il y a beaucoup de nouvelles têtes, donc on va, on va présenter également le projet, mais on aura vraiment un temps d'échange sur l'environnement. Peut être juste pour vous donner un peu la temporalité d'abord, on va présenter le projet, comment ça fonctionne une concertation, puis ensuite on fera un échange débat sur vos avis, vos propositions et j'espère quelques questions pour pleins d'experts qui sont là aujourd'hui sur l'environnement qu'on est très content de recevoir. Peut-être des petites règles pour que ça fonctionne bien entre nous, on respecte la parole de l'autre, donc, pendant que vous posez une question, et quelqu'un qui va répondre donc pendant qu'il répond, bah on peut pas prendre une nouvelle question on est obligé d'attendre évidemment la fin d'une première réponse pour enchaîner les questions, ça paraît, ça paraît logique jusque-là, mais par moment, dans les réunions ça n'a pas marché aussi bien que ça. Oui c'est enregistré, donc c'est noté, tout ce qui exprimé est noté et enregistré, d'accord donc il y aura des notes qui sont prises pendant que vous parlez, mais surtout on a enregistré, c'est à dire que vous pouvez retrouver la bande-son de de cette réunion sur le site internet de la mairie. Donc tout avis, toute proposition donnera lieu à une réponse. C'est important, c'est que votre avis compte, votre avis va être traité aussi par les garants, mais par la commune et va générer une réponse à l'ensemble des questionnements qui seront donnés à travers le bilan de concertation, ils sont donnés sur le site internet, il y a la possibilité de poser des questions. J'ai l'impression le micro, on entend bien, c'est bizarre. Et donc à chaque fois que vous poserez une question, on sera en mesure d'y répondre. Peut-être une dernière petite règle, on va essayer de laisser la parole plutôt au nouveau venu parce qu'on les a jamais entendu. Enfin, s'ils veulent bien à priori, y'a pas beaucoup d'anciens des anciennes réunions donc on devrait pouvoir tous prendre la parole tranquillement.

**Mme RADEGONDE :** Bonjour, Bonjour à tous, bienvenus à cet atelier lié à l'environnement qui se déroule dans le cadre du projet parc du volcan sur une durée de la concertation du 1er juillet au 23 juillet. Je remercie Monsieur VITRY, Monsieur MASTERNAK les garants désignés par la commission nationale de débat public. Je remercie les associations la SEOR et L'AV2M, je remercie le public d'être présent. Je remercie ceux qui nous suivent aussi, l'occasion maintenant de remercier mes collaborateurs sur le travail mené et aussi bien sûr de remercier les services informatique et communication qui travaillent, qui ont largement contribué à la mise en œuvre de cette concertation. Juste avant de parler du déroulé, je voudrais vous faire un point sur le déroulé de la séance : On va d'abord parler dans un premier temps de la temporalité, du rétroplanning, ensuite, je passerai la parole à Monsieur MASTERNAK et Monsieur VITRY pour qu'ils puissent dire quel est le rôle du garant dans le cadre d'une concertation donc on parlera de ça avec les garants en sachant que la concertation elle se déroule ici mais se déroule aussi sur le site où vous pouvez laisser vos commentaires, répondre à des questionnaires et faire part de vos avis et prendre connaissance des différents documents y afférents. Je passerai ensuite à la parole à Madame LEIHMAN qui vous fera une présentation à la fois du périmètre et des trois zones concernées. Monsieur Boyer ira davantage dans les détails sur le

contenu des différentes zones. On passera ensuite la parole à Madame DAFFREVILLE, directrice du service environnement sur justement la palette végétale, les ambiances paysagères et bien sûr Monsieur Kevin ??? du cabinet d'études BIOTOPE que je remercie pour sa présence aujourd'hui qui interviendra au fil de l'eau et surtout pour répondre à vos questions précises liées à l'environnement et au travail qu'il a mené sur le terrain. Merci, on va commencer à ouvrir la séance, je vous rappelle les principales étapes du calendrier prévisionnel. Donc nous avons la concertation du 1er juillet et 23 juillet. Nous avons la remise du bilan des garants le 23 août 2021 et nous attendons le retour de l'autorisation environnementale on espère fin septembre 2021 et s'en suivra une enquête publique qui se déroulera pour le mois de juin 2022 avec la conclusion du commissaire enquêteur. Ensuite, nous attendons les décisions préfectorales et ensuite le démarrage des travaux, comme vous pouvez le voir, début des travaux fin 2022. Voilà en fait pour la présentation. On va essayer d'être assez bref et sommaire pour laisser plus de temps au débat lié à l'environnement et à l'atelier de ce jour. Merci encore à vous, je passe la parole à Monsieur MASTERNAK et Monsieur VITRY, nos garants, merci.

**Garant :** Très rapidement, je voudrais vous rappeler ce qu'est la commission nationale de débat public qui est une des 26 ou 27 autorités administratives indépendantes en métropole, on connaît peut être mieux la CLINE ou le CSA et un peu moins la commission nationale de débat public, c'est donc une autorité, comme c'est écrit, je veux pas vous lire ce qui est écrit sur le tableau sur la projection, parce que je pense que vous pouvez lire de loin la diapositive suivante s'il vous plaît. Voilà, est ce que vous lisez au fond ou pas ? Bon je vous laisse lire alors. Voilà le rôle du garant. Je vais vous la lire : le garant ne prend pas partie sur le fond du projet, il est chargé de garantir les modalités de participation du public. Par exemple, le calendrier permettant la participation la plus large et continue du public et rencontre publique et les outils de participation, la qualité l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées, le contenu et la qualité des outils d'information et de communication. Les garants garantissent également les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public. Ils garantissent la possibilité pour le public de poser des questions et avoir des réponses et les garants garantissent le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public.

**Présentateur :** Est-ce que vous avez peut-être des questions sur ce processus ?

**Garant :** Quelques précisions sur le travail que nous avons donc mené, que nous menons. Donc il se réalise en fait à trois niveaux : Un premier niveau qui est celui d'assister la collectivité qui a demandé donc la désignation de garant auprès de la commission nationale du débat public, c'est à dire en fait le travail mené avec la collectivité pour la définition d'un certain nombre de modalités de tenue de cette concertation, l'atelier dans lequel vous êtes actuellement, c'est une des modalités. Il y a eu des réunions publiques, il y en a trois qui sont prévues, il y a également trois ateliers. Donc ça, c'est un travail que nous avons mené et notamment la mise à disposition d'un certain nombre d'informations, enfin, de toutes les informations en fait qui sont disponibles. Le deuxième niveau, c'est celui qui consiste à assister aux différentes manifestations avec le public, donc les ateliers et les réunions publiques et vous allez voir nous prenons des notes, voilà, nous prenons des notes, nous n'intervenons pas sur le fond du projet. Ce qu'a dit mon collègue tout à l'heure est très important nous sommes complètement neutres par rapport au projet et enfin, à l'issue de la concertation, nous allons remettre un bilan. Ce bilan, c'est un bilan qui traite en même temps sur les différentes questions et observations qui ont été que nous avons entendues. Les réponses qui ont déjà été fournies par la collectivité mais également sur la manière dont la concertation, nous la ressentons, c'est important aussi, c'est à dire que vous avez aussi un petit questionnaire qui vous permet de dire comment vous appréciez cette concertation est importante pour vous, qu'est-ce qu'on peut éventuellement améliorer pour nous c'est important. Mon collègue a suivi quatre concertations ici si je ne me trompe pas et moi une seule donc il a plus d'expérience et c'est vrai qu'on enrichit à chaque fois notre travail au travers de ces

différentes manifestations du public. Voilà nous remettons ce bilan ensuite à la collectivité, nous avons un mois pour le faire. La collectivité a 2 mois pour prendre des décisions quant au bilan. Ce bilan est mis à disposition donc sur le site de la collectivité, également sur le site de la commission nationale du débat public. CNDP.FR. Si vous avez des questions ?

**Personne du public :** Oui, moi j'ai une petite question sur l'enquête : donc sur les questions qui sont posées sur Internet, est ce que les réponses vont être adressées à tout le monde ou seulement à celui qui pose la question ?

**Présentateur :** Vous parlez bien des questions posées sur le site internet ?

**Garant :** Alors vous obtiendrez les réponses sur la même voie c'est à dire sur Internet. C'est uniquement des réponses aux questions, oui.

**Personne du public :** Alors c'est pas une question à proprement parler. Je voudrais parce que nous avons aujourd'hui beaucoup de personnes présentes dont beaucoup de délégués de quartier, bienvenue à eux. Il serait important quand même de rappeler au niveau de la concertation quand même que nous sommes ici également pour débattre de l'opportunité du projet, parce que c'est important est ce que ce projet on doit le réaliser, est ce qu'on doit pas le réaliser, est ce qu'on en a besoin ? Je pense que c'est ça aussi le cadre de la concertation publique et je pense que c'est essentiel de le rappeler pour que l'ensemble des participants à l'inverse de samedi ai bien conscience des possibilités qui existent à travers cette concertation et donc de débattre de l'opportunité d'un tel projet, et pas uniquement des éventuelles améliorations qu'on peut apporter au projet qui est envisagé. Merci.

**Garant :** Monsieur, je pense vous avoir déjà entendu lors d'une précédente réunion, peut être que vous n'avez pas eu l'information, il s'agit aujourd'hui d'un atelier spécialisé sur l'environnement, bien entendu, bien entendu, le projet peut être débattu sur son opportunité et une des opportunités ce qu'on appelle l'option 0, dans ce cas il n'y a pas de débat hein, débattre sur l'option 0 c'est à dire qu'on fait rien. Voilà, sinon il y a effectivement les opportunités, ce qu'on peut faire ou ne pas faire. Et bien entendu, vous avez des espaces d'expression qui sont internet, qui sont également dans les mairies annexes et aussi les réunions publiques. Je suis désolé mais aujourd'hui c'est une réunion uniquement sur l'environnement, vous comprendrez bien.

**Personne du public :** J'ai oublié de donner mon nom Antoine Fontaine et bien écoutez Monsieur le garant je ne faisais que rappeler la lettre de mission que vous a donné Madame Chantal JOUANNO.

**Garant :** Oui je vous remercie, merci, merci de le rappeler, effectivement, j'ai la mémoire défaillante parfois merci beaucoup Monsieur FONTAINE,

**Mme RADEGONDE :** Je voudrais juste préciser, effectivement Monsieur FONTAINE, ça fait la quatrième fois qu'on se voit effectivement sur cette question-là. Comme vous le savez, on a des réunions qui sont publiques, là nous sommes et je précise effectivement comme vous l'a dit Monsieur Vitry, on est sur un atelier environnement donc effectivement on a, on vous a entendu à chacune des réunions, on a pris le temps de répondre à chacune de vos préoccupations, de vos suggestions et questions. Je crois que là c'est important de pouvoir aussi laisser la parole à ceux qui ne connaissent pas forcément bien le projet et qui s'intéressent aussi à ces questions liées à l'environnement. Nous avons des intervenants qui sont venus précisément pour ces questions-là. Donc si vous le permettez, je voudrais remettre le débat sur la question de l'environnement et sur cet atelier environnement, merci. Je vous remercie. Voilà, je vous remercie, on va passer à la phase présentation.

**Mme LEIHMAN :** Bonjour à tous. Donc Madame LEIHMAN GRONDIN, responsable de la cellule des grands projets depuis le mois de mars cette année donc, c'est un nouveau service qui s'est créé au mois de mars par Monsieur le Maire pour justement dynamiser l'avancement des grands projets de la commune du Tampon. Donc sur le projet du parc du volcan il est important de préciser que ce projet a été simplifié sur donc un périmètre de 15 hectares au lieu de 50 hectares qui était prévu initialement. Donc un projet qui est basé effectivement sur le thème du végétal, de la biodiversité. Et justement, aujourd'hui, c'est l'atelier Environnement, donc c'est l'occasion d'évoquer ensemble sur ces sujets, palette végétale, biodiversité, faune, flore, les espèces, effectivement, tout ce qui concerne les espèces endémiques de la Réunion. Donc pour revenir sur la présentation du contenu même du projet donc, en fait, c'est un projet qui est composé de 3 principales zones, donc la zone de découverte de la végétation des Hauts. Si Monsieur Boyer peut peut-être visualiser sur la carte pour que l'ensemble des participants puissent voir donc la zone de découverte de la végétation, des hauts et des bas d'ailleurs puisque il y a 2 serres qui sont prévues dans cette zone. L'objectif, c'est effectivement bah de présenter au public notre végétation, de faire découvrir à nos enfants, euh, effectivement, les espèces de la Réunion. Je pense que ça, c'est, c'est un point positif aussi pour les générations futures, c'est de faire découvrir notre végétation moi originaire du Tampon, je suis très sensible et très je pense il y a un enjeu important aussi pour les générations futures, c'est de faire découvrir notre végétation. La deuxième zone c'est la zone famille, la zone famille avec les aires de pique-nique. Euh effectivement, nous réunionnais nous sommes très attachés à faire des pique-niques le dimanche en famille et là, effectivement le parc va nous offrir cette possibilité de nous retrouver en famille avec des amis sous ces kiosques qui seront donc en bois hein Monsieur Boyer vous en tant qu'ingénieur effectivement, vous pourriez préciser hein que ces kiosques vont bien s'insérer dans la nature. Ça c'est un élément important. Et puis donc la troisième zone, la zone de sensations donc une zone à sensations avec des activités comme le ballon captif, le pumtrack, le vélo cross, pour ceux qui ont envie de faire un peu de sport dans ce parc. Donc effectivement, ce qui est important de dire, c'est aussi que ce parc, ce projet d'aménagement se fera sans extraction de matériaux, donc sans terrassement important donc en accord avec la nature, donc pour respecter notre biodiversité, ça, c'est un élément important de souligner par rapport au projet précédent où il y avait effectivement des extractions de matériaux volumineux et le maire a pris la décision de se recentrer sur un projet beaucoup plus simple en accord avec notre nature, en tant que Réunionnais, c'est important de effectivement de de prendre, de mettre, de souligner, de valoriser ce projet de parc d'aménagement d'un cout de 11,6 millions. Sur le plan financier bon je laisserai Monsieur BOYER effectivement vous redétailler chaque zone mais dire que ce projet effectivement est éligible au Fonds européen, donc ben à hauteur de 4 millions d'euros maximum, il est éligible à 70%. Donc la commune du Tampon a présenté un premier dossier à la région cette année. Nous avons donc travaillé sur ce dossier qui est passé en commission CLS au mois de juillet. Donc on devrait recevoir effectivement un retour de cette Commission CLS pour le financement de ce projet de parc. Voilà donc l'autre point effectivement important dans cette conduite de projet, en tant que maître d'ouvrage, on l'a dit donc, cette concertation est un des piliers du projet de parc. Le deuxième pilier, c'est effectivement le financement européen. Le troisième pilier, c'est le calendrier que Madame Radegonde vous a présenté tout à l'heure, donc un calendrier prévisionnel qui a fait l'objet d'un échange avec la sous-préfecture et on a donc un autre pilier c'est aussi donc des échanges réguliers avec les services de l'État. Donc voilà donc les principaux éléments sur cette conduite de projet en amont, en amont, puisque pour le moment nous sommes sur un portage de projet, c'est à dire avant le dépôt du dossier prévu fin septembre. Et comme l'a dit Monsieur MASTERNAK il y a encore un gros travail à faire sur le dépôt des dossiers réglementaires en préfecture qui sera donc instruit par les services de la DEAL. Donc l'étude d'impacts est en cours par effectivement le bureau d'étude BIOTOPE qui est présent parmi nous. Il est pas finalisé donc ça veut dire qu'effectivement, nous avons peut-être pas encore non plus toutes les réponses précises à toutes les questions sur les

enjeux environnementaux, puisque l'étude d'impact, qui est un gros dossier volumineux qui se présente de ce genre de pavé très très important, beaucoup de pages très volumineux l'état initial, les enjeux, les mesures, éviter, réduire, compenser donc toutes les mesures environnementales seront donc étudiées par le bureau d'étude BIOTOPE qui est présent parmi nous qui pourra, nous, nous, nous apporter des précisions sur ces enjeux au cours du débat, voilà, je vous laisse la parole à Monsieur BOYER sur le détail des zones du parc, sur le contenu du parc. Merci, merci à tous.

**Présentateur** : Merci beaucoup. Monsieur BOYER aussi peut être nous préciser dans ces espaces voilà bien ce qui est prévu pour aussi que les gens puissent faire des propositions sur ce qu'ils souhaitent vraiment plus, qu'est-ce qu'ils aimeraient voir évoluer ? Voilà, c'est important que on vous présente bien ces ces trois zones, merci parce qu'on voulait faire évoluer en plus ou en moins merci.

**Mr BOYER** : Bonjour à tous donc Louis BOYER, donc ingénieur chef de projet sur le parc du volcan. Moi je voudrais quand même rappeler donc la situation du projet, la situation du projet parce que on a eu un commentaire qui disait on va détruire l'espace lunaire du parc du volcan donc on est sur aujourd'hui la route nationale qui passe ici et ici vous avez la Diligence et le terrain donc qui appartient à la commune fait 55 hectares et le projet est sur un périmètre de 15 hectares comme a indiqué Madame LEIHMAN. Nous avons ici en limite de la zone ici la route du champ de foire. Moi, je parlerais d'une quatrième zone, en plus des zones de pique-nique, la zone à sensation et la zone de découverte, c'est la zone de circulation et l'ensemble des parkings et des accès. Nous avons donc des poches de parking qui se situent donc à l'entrée de la route nationale ici, nous avons ici une poche de parking à la limite du terrain communal, à la limite du champ de foire ici, et nous avons donc sur le chemin de la Savane, ici, des poches de parking. Donc ces poches de parking vont permettre d'accéder directement aux différentes zones, donc zone de pique-nique, zone à sensations fortes et zone de découverte. Donc sur le contenu même des zones : cette zone ici c'est pour la famille, la détente, cette zone là c'est pour les personnes, les jeunes même je dirais tout public qui aime la sensation et cette zone là pour la découverte. A l'intérieur de cette zone de pique-nique vous avez des barbecues donc collectifs, vous avez donc des kiosques, vous avez des sentiers d'interprétation, vous avez un labyrinthe végétal et vous avez donc l'ensemble des plantes endémiques qui sont donc ponctués sur le pourtour des 15 hectares. Il n'y a pas de terrassement, comme l'a dit Madame LEIHMAN sur l'ensemble de cet aménagement, il y a un respect, donc du terrain naturel. C'est à dire qu'on va adapter les aménagements au terrain naturel et aux espaces endémiques. Donc sur cette zone verte y aura à la limite donc une voie de liaison qui permet de passer donc de cette zone de pique-nique à la zone de découverte ici. Sur cette zone de découverte vous avez une entrée de ce côté, une possibilité d'entrer ici. Vous avez aussi la possibilité de transiter ici et pour ceux qui reviennent d'ici, vous avez aussi la possibilité de revenir sur cette zone de découverte. À l'intérieur de cette zone de découverte où nous avons donc un poste de secours, nous avons donc un bâtiment d'accueil donc bien entendu le poste de secours répondra aux normes de sécurité et nous aurons ici un jeu en forme de volcan et une grande serre à l'intérieur donc de la zone de découverte. Voilà donc ça, c'est la zone donc de pique-nique ou on peut donc découvrir des parasols donc ces parasols là donc ce sont des kiosques bien entendu, c'est des kiosques individuels et vous aurez aussi des kiosques collectifs. On aura des sentiers d'interprétation sur la zone de pique-nique et un labyrinthe végétal, voilà le labyrinthe donc et voilà donc, à la limite de la zone de pique-nique le labyrinthe un belvédère qui permet de s'adapter au terrain naturel lorsque nous avons des pentes très très accentuées donc il y aura donc des adaptations, des aménagements qui permettent de franchir donc les dénivelés. Donc ici donc la zone de découverte avec les serres endémiques, le jeu avec les toboggans, donc un jeu en forme de volcan qui fait 16 mètres de hauteur et vous avez donc la serre donc de conservation des plantes des Hauts et aussi des plantes des Bas donc bien entendu donc si les échanges ont montré que peut être qu'il faudrait insérer que les plantes des Hauts ça fait partie des suggestions que nous avons notées et donc vous avez la

zone donc bien entendu à sensation, qui est ici, qui permet de transiter dans les 2 sens, c'est à dire soit vous venez de la zone de pique-nique vous pouvez passer à la zone de sensations, soit vous pouvez passer de la zone de pique-nique vers la zone de découverte et inversement et puis vous pouvez aussi transiter sur la zone de sensations. Donc sur cette zone de sensation vous avez un cross, vous avez donc les tyroliennes qui partent du Piton Dugain, une tyrolienne courte 525 mètres avec des vitesses qui atteignent 90 km/h et vous avez donc une tyrolienne un peu plus temporisée pour des vitesses de 60 km/h. Nous avons donc aussi un ballon captif qui est ici et comme l'a dit Madame LEIHMAN un pumptrack et des parcours en hauteur sur cette zone à sensations. Donc, sur tout le parcours du périmètre, nous allons avoir donc des sentiers d'interprétation avec une valorisation de la biodiversité. Ce qui me permet de vous faire voir donc le ballon captif sur la zone à sensation, les toboggans, le cross est l'adaptation au sol pour préserver les habitats naturels. Donc là c'est les stationnements que j'en ai parlé donc un peu plus de 900 places de parking aux endroits stratégiques des entrées. Je laisse la parole à ma collègue Stéphanie DAFREVILLE.

**Mme DAFREVILLE :** Bonjour à tous. Donc Stéphanie DAFREVILLE, directrice de l'environnement à la mairie du Tampon donc ce projet a pour vocation de valoriser effectivement la biodiversité locale, notamment celle des Hauts à travers une vitrine en fait l'objet du parc du volcan c'est vraiment devenir une vitrine ludique et pédagogique pour voilà faire connaître notre biodiversité et espèces indigènes et endémiques de la Réunion. Vous êtes tous conscients que cette végétation est en cours de disparition. Elle fait face à de nombreuses menaces, notamment les espèces invasives, qui représente la menace numéro une pour la biodiversité locale. Et il faut rappeler que sur cette assiette de 15 hectares, effectivement, on a beaucoup, beaucoup de surface qui sont envahies par les espèces exotiques envahissantes. Donc, l'objectif est vraiment de venir sauver les petites reliques de végétation indigène qui persistent, qui ont pu persister jusqu'à maintenant dans cette matrice envahie à travers des actions de lutte qui seront, comment dire, menées par le tissu associatif donc un partenariat est au cours d'élaboration avec l'association AV2M. Nous avons aussi l'association Jade qui travaille depuis trois ans à la l'élaboration de la palette végétale à travers la production des espèces indigènes endémiques pour les besoins de la collectivité. Donc que ce soit pour parc du volcan et d'autres projets, notamment des miels et aussi des actions de mesures compensatoires des retenues collinaires. Donc voilà donc, donc, plusieurs zones sont prévues dans le cadre du projet. Donc on a une zone de découverte où là on va se baser effectivement sur la végétation existante, donc à travers la valorisation du potentiel qui est déjà présent sur le site. Et comme l'a dit mon collègue Monsieur BOYER des serres sont prévues. Donc effectivement, l'objectif était aussi de faire connaître la végétation des Bas à travers la plantation de quelques espèces végétales typiques des Bas et des différentes forêts qu'on retrouve maintenant du gradient altitudinal tamponnais, c'est un peu ce qu'on défend dans des miels qui pour le coup longera les 36 km, mais là c'était de saisir l'opportunité sur un même site, de présenter cette cette végétation. Donc effectivement c'est on est dans le cadre d'une concertation préalable, donc faudra pas hésiter à nous donner vos remarques sur cette cette ambition et cette volonté de valoriser un peu toutes les strates qui existent sur le territoire du Tampon. Et l'idée est aussi de montrer que notre végétation indigène et endémique, ben elle est belle, elle peut être vraiment comment dire, il faut que les réunionnais et réunionnaise puissent comment dire s'approprier cette végétation pour des besoins ornementaux et cetera. Donc je laisse la parole à mon collègue Olivier VOILCAR, qui est paysagiste, qui va vous expliquer comment il va concevoir en fait, les ambiances paysagères dans le cadre de l'aménagement du parc du volcan.

**Mr VOILCAR :** Oui, Bonjour Olivier VOILCAR chef paysagiste. Donc, qui ne peut pas être d'accord dans le cadre du réchauffement climatique, au niveau de l'environnement d'avoir la chance de pouvoir planter des arbres au sein d'un d'un projet. Tout nouveau projet, Euh sur ce projet notamment, on a 980 arbres, 18000 arbustes, 20 000 m<sup>2</sup> de vivaces et d'arbustes. Le choix de la palette végétale a été

spécifiquement choisi pour choisir des plantes endémiques des Hauts et endémiques de la Réunion. Donc là, je pense qu'on a un projet où on a la chance de pouvoir s'exprimer au niveau de replanter la nature sur un endroit qui était je vous rappelle, était envahi de plantes invasives. Donc c'était très important de pouvoir replanter des bois de couleur des hauts ou des plantes des hauts sur un espace qui était complètement envahi, c'est ça qu'il faut se rendre compte aussi, c'est qu'on a la chance de pouvoir replanter des plantations des hauts. Et ça, je pense que c'est très important. Au niveau des ambiances paysagères donc on a huit secteurs. Sur ces secteurs, donc on aura une ambiance type zone de passerelle qui est sur la partie Euh au milieu du projet, sur cette partie que je sais si on peut voir sur la carte, donc sur cette zone de passerelle, il y a notamment l'association des différentes végétations tels que les tamarins des hauts, les tans rouges, les bois de bombarde, les bois maigres, change écorce, des choses comme ça, donc ça c'est toute une ambiance paysagère qu'on a voulu intégrer pour avoir cette ambiance de zone de passerelles. Ensuite, vous avez l'ambiance zone de pique-nique. Donc c'est très important aussi. On parle souvent du tan rouge. Tout le monde sait ce que c'est, mais on a oublié parce que cet arbre-là disparaît de nos forêts, ces arbres ont été abattus. Pourquoi ? Parce que ça faisait de la teinture et grâce à cet arbre-là, on a le miel vert. Donc pour les apiculteurs, c'est très intéressant d'avoir ce type de végétation dans les Hauts pour retrouver le miel vert. Ensuite, on a la zone de ????, donc ça on va faire une association des palmistes noirs des Hauts, palmistes rouges, des fanjans, des bois de café, des bois de joli coeur, donc ça, c'est une végétation particulière aussi pour cette zone là, qui permettent d'intégrer également des plantes mellifères à ces espaces qui sont très importants, hein, parce que le miel de bois de joli coeur, c'est un miel très intéressant et qui permettra également de faire connaître ce type gustative au niveau du miel. Ensuite, on a les zones de promenade, donc la zone de promenade, ça permet d'avoir une autre ambiance avec le vacoa des montagnes, avec les branles verts, avec le bouillon blanc, les zembavilles, on a la chance aussi d'avoir à la Réunion plusieurs types de zembavilles, les zembavilles verts et les zembavilles blancs. Donc au niveau paysager, c'est très intéressant d'avoir cette palette végétale parce qu'on a une association vraiment différente entre la couleur, la forme de la végétation tout ça, c'est très important ensuite on a la zone de ????, donc ça permet d'avoir une ambiance au niveau des mahots, des mahots qui ont des couleurs très particulières dans les hauts, quand on les voit fleurir ça va du blanc au rosé et c'est très intéressant pour la partie contemplation et observation. Ensuite on a la zone de ??? donc là c'est essentiellement des petits velours blancs, des bouillons blancs et donc ça c'est pareil, c'est une autre ambiance. Ensuite, on a la zone du ballon captif ou labyrinthe, donc là on va faire le labyrinthe avec le change écorce parce que c'est une plante qui peut se tailler facilement, les zembavilles, les branles verts, bois maigres et ensuite on a raison d'ensemencement ça, ça ce sibit des herbes qu'on en sème sur cette partie là, donc ça on a réussi à avoir ces huit ambiances différentes et cette stratégie adoptée pour ces différents secteurs, c'est de trouver huit ambiances différentes sur l'ensemble de ce parc qui est de 15 hectares.

**Présentateur :** Merci moi j'ai déjà une petite question parce qu'en fait on a déjà eu trois réunions, il y a une question qui revient souvent, je ne sais pas qui peut répondre, mais on se questionne beaucoup sur la serre, pourquoi faut-il des serres et pourquoi on aurait pas besoin juste de laisser à l'air libre ces plantes ?

**Mme DAFFREVILLE :** En fait une des volontés c'était de représenter en fait les différentes strates de végétation qui existent le long du gradient altitudinal tamponnais et effectivement mettre dans les serres, c'était faire remonter en fait la végétation des bas dans les hauts. Donc, c'était cette intention de vouloir sur un même site représenter toute la végétation qui existe le long du gradient altitudinal tamponnais mais effectivement, on est dans le cadre d'une concertation préalable, euh voilà si des remarques reviennent systématiquement sur cette opportunité de mettre des serres en place, voilà, on est ouvert. On peut garder que la végétation des hauts et la végétation qui est adaptée.

**BIOTOPE :** Bonjour à tous, donc c'est essentiellement pour rappeler aussi un petit peu notre rôle. Je sais pas si c'est toujours très clair pour tout le monde mais BIOTOPE nous a effectivement un bureau d'étude environnement, le coeur de métier c'est la biodiversité, sa protection et là nous on est là pour euh comment dire apporter un avis totalement objectif au projet qu'on vous soumet et selon une articulation de phase qui est assez précise et qu'on répète dans tous les projets d'aménagement qu'on peut suivre. On travaille d'abord sur une zone d'étude, donc on nous définit une zone d'emprise d'un projet et on va sur le terrain, on envoie des écologues spécialisés, des phonistes, des botanistes qui travaillent sur les habitats, sur les espèces présentes, sur les individus présents, les espèces protégées, bien sûr, indigènes forcément, exotiques, envahissantes aussi, et on en définit en fait un état initial de l'environnement sur un site quel que soit le projet. On détermine en fait un niveau de sensibilité, un niveau d'enjeux en fonction des espèces reconnues. D'accord, voilà, et donc on arrive à en tirer une synthèse des enjeux écologiques avec un niveau de classement de faible moyen à fort en fonction des niveaux de statut de protection de certains individus, du taux de recouvrement, de l'abondance, de l'état général d'un habitat qu'on peut voir et on en dresse en fait une cartographie pour estimer un enjeu relativement faible dans les habitats qui sont dégradés ou de moyen à fort en fonction de la qualité du milieu. Ça, c'est indépendamment de tout projet, c'est l'enjeu de la zone, quel que soit le projet, que vous fassiez une piscine municipale, un bâtiment, quel que soit le projet que vous envisagez, l'enjeu ne change pas. Ensuite, on passe à l'analyse des impacts du projet. Là, pour le coup, on vient calqué sur ces enjeux le projet qu'on nous soumet et tel qu'il est décrit, les aménagements, les cheminements, les terrassements éventuels et cetera, et cetera. Et on en juge des impacts. Ensuite en fonction de ses impacts on déroule ce que vous avez sûrement entendu parler une séquence qui est utilisée par les naturalistes, les écologistes, sur une séquence qui édite ERC, donc évitement, réduire, compenser et qui est bien itératif, c'est à dire qu'on passe, on ne passe pas l'un à l'autre sans faire suivre absolument chaque étape, c'est à dire vous éviter d'abord les impacts et nous je dirais notre travail principal à ce moment-là, c'est de faire en sorte d'éviter au maximum tous les impacts. Ce qu'on veut avoir à faire, c'est ne pas compenser, ne pas avoir à réduire. Donc on évite au maximum, alors c'est pas toujours possible d'éviter la totalité des impacts, mais par exemple des évitements assez simple, c'est de déplacer un bâtiment, de ne pas le faire à un endroit où il y a un enjeu fort, de le faire plutôt là où il y a un enjeu faible pour en réduire l'impact. Une réduction, c'est de diminuer une taille de chemin, de faire un virage à un chemin qui traverserait un milieu protégé, de réduire une dimension de bâtiments et ensuite, quand on a bien déroulé cette phase d'évitement et de réduction qui sont fondamentales, s'il doit y avoir des impacts résiduels, là, on parle de compensation, donc nous, à ce stade, on a bien sûr défini les enjeux de la zone. Alors, comme on l'a dit tout à l'heure, le projet a évolué et nous on a travaillé sur une zone qui est très élargie puisqu'on avait travaillé sur une cinquantaine d'hectares et donc en ce moment on en train de revoir aussi en fonction de la définition du nouveau projet en date cette analyse des enjeux sur la zone qui est réduite, les enjeux ne bougeront pas, c'est juste que la définition de la limite de la zone va changer. Mais ensuite, après les impacts et les mesures proposées, bien sûr vont changer puisque le projet change. Donc on avance dans ce cadre-là, c'est ce que je voulais surtout vous rappeler, c'est que nous on travaille de manière objective, c'est à dire qu'un enjeu, quel que soit le projet, il est, il est ce qu'il est, un enjeu moyen on le juge par rapport à notre expérience, à nos compétences naturalistes parce qu'on voit sur le site quel que soit le projet, ensuite les impacts effectivement, là on travaille sur de l'analyse et on propose derrière des mesures pour les éviter au maximum, les réduire et les compenser.

**Présentateur :** Merci beaucoup, donc on va, on va passer au jeu des questions que vous pourriez avoir. Donc je vous rappelle les règles, alors je vais prendre souvent 2 à 3 questions en même temps, peut-être pour qu'on puisse faire tourner un peu plus la parole. Donc on va attendre la fin des réponses pour en prendre de nouvelles. Ça sera juste ça l'exercice donc j'ai déjà trois personnes qui souhaitaient



peut être intervenir. Je commence ici puis on répond globalement aux questions. Je tiens le micro pour des questions de COVID vous connaissez le principe pour et je vais vous demander de vous présenter. En fait, on ne le fait pas chaque fois, mais pour l'enregistrement on sache qui a parlé.

**Personne du public :** Donc je m'appelle Jean-François BEGUE. On va dire que je suis naturaliste tout simplement, merci à vous de nous accueillir. Euh moi je me posais justement, je suis content qu'on souhaite faire découvrir la nature réunionnaise dans les hauts, voilà, je suis un fervent défenseur de la découverte nature, pas forcément notre découverte nature sous cloche, donc je précise sous cloche, c'est quand même dommage de se retrouver dans une forêt, on a un milieu quand même forestier inimaginable à la Plaine des Cafres avec des zones humides, avec des forêts de bois de couleurs, avec des zones à tamariniers, la zone qui est concernée là c'est surtout une zone à tamariniers. Tout à l'heure, je voyais, j'entendais effectivement Monsieur le Paysagiste qui expliquait tout un panel de plantes, mais ces panels de plantes si on les regroupe dans un seul endroit, ça fait un nouvel habitat, Monsieur, ici, on parle de l'habitat écologique, il y a des habitats qui sont recensés au niveau international on mélange pas les canards avec les poules forcément dans le même lieu, c'est une logique. On parle beaucoup de plantes, d'arbres mais qu'est-ce qu'il faut à un arbre pour pousser, il lui faut un bon sol. Est ce qu'on a parlé des fougères ? est ce qu'on a parlé également de toute la vie faune qui vit avec ces plantes qui pourra pas accéder à ces plantes sous serre, aux papangues, aux oiseaux verts, aux insectes, la nature, la biodiversité, c'est bien de l'inventer hein, mais seulement ça ne se tient pas qu'à un arbre qui va prendre du temps pour pousser, il pousse pas tout seul et qui ne vit pas tout seul. Voilà donc ça, c'était une de mes remarques, c'est pas forcément une question. Maintenant mon questionnement, on parle beaucoup moins, là on parle beaucoup d'écologie mais on est venu à une réunion sur l'environnement donc là on parle de la nature c'est bien, mais il y a aussi un environnement culturel à prendre en compte à la Plaine des Cafres, il y a quand même toute une histoire de vie, des guides volcan, des périodes de transhumance bovine qui est complètement annihilé alors que le Tampon a été quand même un exemple réunionnais pour la culture. Donc après l'abolition de l'esclavage, le modèle agricole est né à la Plaine des Cafres, donc ça, on oublie. On a commencé à découvrir le volcan après l'abolition de l'esclavage à partir de la Plaine des Cafres. Avant, c'était à partir de la Plaine des Palmistes et en passant par le Piton Textor. Voilà le côté paysager aussi hein, donc l'environnement paysager, donc les câbles qui vont passer là ils vont être visibles depuis la route du volcan. Honnêtement, le lieu, déjà, il faut s'imaginer le lieu de recul. On a déjà assez d'impacts environnementaux, on va dire néfastes dans le paysage qui nous empêche de voir le Piton des Neiges ? on voit ces fils qui sont sur le long de la nationale qui nous empêchent de voir le Piton des Neiges et aussi hein, la pollution sonore, l'environnement sonore et les voiries qui risquent de faire débat aussi hein. Donc l'environnement, ça ne se tient pas seulement à l'écologie, moi je suis un fervent défenseur de l'écologie, mais il y a d'autres environnements autour de nous.

**Présentateur :** Il y a beaucoup d'informations dans votre prise de parole, est ce que quelqu'un souhaite apporter, alors ce que je vais faire, c'est, je vais d'abord peut être voir si quelqu'un parce que là j'ai peur que ce soit dense du coup, là j'ai l'impression que c'est, c'est juste parce que donc je suis pas sûr qu'on ait une seule grande question mais plutôt plein de petites réactions est ce que quelqu'un souhaite d'abord réagir, peut-être ou avoir une précision peut être.

**Personne du public :** GONTHIER Eliana, suite à votre discours, moi, j'aurai juste une petite, voilà mon avis à donner je pense que la question soufflage ça intéresse un petit peu les réunionnais parce qu'on a quand même des micro climat ici à la Réunion à la Plaine des Cafres, ce serait intéressant d'avoir quelque chose qui soit sous cloche.

**Personne du public :** Merci pour votre ajout. Je vais quand même essayer d'avoir peut être quelqu'un qui j'ai beaucoup de questions, on peut essayer de commencer à répondre. Et puis de toute façon, le but c'est de débattre donc on fera tourner la parole.

**Mme DAFREVILLE :** Je vais répondre à Monsieur Jean-François Bègue donc par rapport à justement les différentes ambiances qu'on va essayer de créer. Bien évidemment, je l'ai pas précisé, on va s'appuyer sur les relevés végétations qui existent, la base de données mascarin notamment. On sera entouré de spécialistes donc déjà BIOTOPE, l'AV2M mais aussi au conservatoire botanique qui nous accompagne dans le cadre d'andemiel et le CIRAD aussi qui va nous accompagner sur tout ce qui est expérimentation, notamment sur tout ce qui est levée de dormance et compagnie. Parce que enfin, il faut rappeler, hein, cette végétation des hauts, elle est vraiment en danger, donc nous avons grâce à Monsieur BEGUE, notamment à l'époque, par exemple, le tamarin des hauts qui est un arbre qui est à présent dominant sur la Plaine des Cafres est en danger aujourd'hui grâce à des attaques de psylles notamment, et nous, on a notre production d'endémiques qui est menacée au sein de nos pépinières puisque ces psylles viennent attaquer les jeunes végétaux de tamarin, donc derrière aussi ça peut représenter comment dire un enjeu de conservation d'essayer de protéger peut être sous cloche ce type de végétaux qui peuvent disparaître grâce enfin à cause de notamment tout ce qui est attaques de ravageurs, d'insectes ravageurs, on est dans un contexte de changement climatique, on ne maîtrise pas tous les paramètres. Euh. Nous avons de grandes difficultés à produire ces endémiques qu'on aimerait valoriser sur les 15 hectares, notamment des épisodes de gel qui sont de plus en plus virulents enfin voilà la haut. Notamment, on a perdu beaucoup de change écorce qui est une espèce pourtant qui est relativement commune au sein de nos forêts, mais pour les produire c'est vraiment compliqué. Une espèce qui est dominante sur les paysages de la Plaine des Cafres, c'est le branle vert. À ce jour, nous n'avons aucune technique de production de ces végétaux-là. Donc la commune du Tampon c'est quoi ? Non non non non, non, je te, je te mets au défi d'aller piquer et de voir si ça pousse, ça ne pousse pas. Il y a des phénomènes de dormance qui sont compliqués. La récolte de graines à partir d'une graine de branle vert, on a payé des études là-dessus qui sont nommés par une doctorante, donc Maevana qui est une tamponnaise qui fait sa thèse, notamment sur les fleurs jaunes et sur la dormance des graines indigènes de la Plaine des Cafres, demain si le branle vert disparaît à coup d'incendies et cetera, nous n'avons aucun levier aujourd'hui pour produire massivement ces espèces. Donc, l'enjeu, il est là aussi à travers l'aménagement paysager de notre territoire nous avons l'opportunité d'étudier en profondeur ces espèces indigènes endémiques qui sont malheureusement pas assez étudiées.

**Présentateur :** J'ai quand même entendu la proposition de Monsieur BEGUE qui a fait une proposition, vous aider en plantant, il a des solutions.

**Mme DAFREVILLE :** Ah oui Monsieur s'il a des solutions.

**Présentateur :** Il a dit qu'il était ouvert à vous aider.

**Mme DAFREVILLE :** Il n'y a pas de souci. Enfin voilà, on se connaît avec Monsieur Bègue au contraire. Enfin voilà quoi, les tamponnais peuvent bien évidemment nous accompagner et on sait très bien que comment dire l'empirisme est parfois plus vertueux que les protocoles scientifiques, mais je pense, je crois vraiment qu'en fait, c'est pas parce qu'on a réussi une fois, c'est un coup d'essai en fait, c'est quand ça marche, tout ce qui est branle vert c'est des semis spontanés dans la banque de graines du sol qui poussent, qui repiquent, qui mettent en sachet mais à partir d'une graine de branle vert aujourd'hui nous ne maîtrisons pas la production de branle vert. Donc, mais c'est quelque chose qui sera solutionné dans les mois qui viennent puisque nous avons un développement d'itinéraire technique de production que nous avons lancé grâce au Cirad, donc des espèces comme le branle vert,

le branle blanc, le forgesia racemosa, euh toutes ces espèces-là, faujasia salicifolia c'est des espèces qui sont magnifiques, qui méritent d'être connues par la population réunionnaise mais qui malheureusement ne peuvent pas être produites massivement pour les besoins des pépiniéristes et cetera. Derrière, c'est aussi la création de nouvelles filières de production d'endémiques, on en est là, nous avons plus de 950 espèces endémiques et indigènes de la Réunion, qui ont, qui plus est des vertues médicinales, mellifères. Mais aujourd'hui, effectivement, on veut tous se lancer dans l'économie verte et cetera plus économique et enfin plus écologique et économique du coup, pour trouver des solutions pour réduire le taux de chômage à la Réunion. Moi j'y crois hein, c'est pour ça que du coup on défend ça au quotidien. Mais il y a un gros travail de structuration de cette filière pour vraiment respecter la biodiversité. C'est un mot qui est à la mode la biodiversité. Et là, je m'adresse à tout le monde. Mais est-ce que vous savez quelle est la définition de ce terme de biodiversité ?

**Présentateur :** Est-ce qu'on demande à Monsieur Bègue ?

**Mme DAFREVILLE :** Non, il sait ce que c'est Monsieur BEGUE. Il y a un volet tout le temps oublié, c'est pas parce qu'on a planté une espèce indigène et endémique qu'on a sauvé la biodiversité. On a trois échelles qu'il faut respecter. Il y a effectivement les habitats, les espèces qui y sont, mais aussi les gènes. Et ça, c'est vraiment une première au niveau national qu'on en train d'essayer de défendre au Tampon puisque tout le profil génétique, il est clairement oublié par tous. Donc l'idée c'est vraiment donc depuis trois ans nous avons le tissu associatif qui a été formé, qui sont compétents dans ce volet là pour aller capter la diversité génétique qui existe sur la Plaine des Cafres à travers un protocole bien spécifique pour aller capter les différents gènes qui existent sur la Plaine des Cafres à la fois la diversité génétique spécifique et dans différents petits habitats qui existent, microclimat qui existe à la Plaine des Cafres pour essayer de les représenter sur ces 15 hectares.

**Présentateur :** Je vais faire tourner les questions, puis je laisserais revenir ceux qui le souhaitent. Donc j'avais une 2e question ici.

**Personne du public :** Bonjour Monsieur RAMSAMY, Salut, j'habite dans le parc du volcan, voilà donc on parle beaucoup de plantes endémiques, moi je comprends pas déjà j'ai posé la question, pourquoi prendre des plantes endémiques des bas pour emmener ici en haut après mais BIOTOPE parle des impacts sur les arbres mais on oublie l'humain là-dedans. On veut faire plaisir à tous les Réunionnais de la Réunion mais les gens qui habitent la Plaine des Cafres au 27<sup>ème</sup> on les oublie ? Moi, je je comprends pas là.

**BIOTOPE :** Donc effectivement, je me suis focalisé sur notre corps de métier pour autant une étude d'impact, elle est globale, c'est à dire qu'on avait aussi les risques sur le milieu naturel bien sûr, mais on a aussi tout l'aspect humain et je vais pas vous dire qu'un projet d'aménagement à 0 impact sur un site, je vais pas vous dire ça. Bien sûr que si on fait rien, il y a moins d'impact que si on fait quelque chose. Maintenant, tous ces impacts-là, de même manière que sur la tyrolienne on déroule la même dynamique, c'est à dire qu'on regarde les enjeux, on met en face les impacts potentiels du projet et on essaie de regarder s'il y a des choses à compenser. Sur le milieu humain effectivement il y a du positif et du négatif c'est à dire vous allez avoir un aménagement, vous allez avoir peut être des zones de parking avec du coup d'amener de la circulation, ce qui avait pas forcément avant certes, alors qu'il y en avait sur la route actuelle, avec peut être moins de capacité à venir proche de cette zone là avec des zones de parking. Alors certes, ça, c'est un impact. En revanche vous avez aussi tout un objectif de dynamisation du site et de création d'emplois, et cetera. Donc là vous avez un impact positif ? Nous on met tout ça dans la balance, mais en fait, après, on en détermine des niveaux d'enjeux et des niveaux d'impact. Là-dessus encore une fois, si l'étude d'impact comportera un sujet humain et il y a bien sûr une étude qui est faite la dessus, donc on ne les met pas totalement de côté. Pour la question

sur les végétaux du bas là effectivement les endémiques du bas, euh, pour revenir aussi sur la question, le commentaire de Monsieur BEGUE moi j'ai un commentaire c'est que et je vous dis comment nous BIOTOPE on l'a, on l'a analysé quand on nous a présenté ce projet là, les serres on parle de serres sur une des surfaces qui sont très très réduites par rapport à l'ampleur du projet. On est sur des vitrines donc effectivement si après il y a un débat sur le fait de faire une vitrine endémique des bas et qu'on refuse, qu'il a un consensus pour dire que c'est inutile, pas de problème, l'objectif bien sûr pour la revégétalisation du site et la restauration écologique de certaines zones c'est bien de travailler sur les espèces qui sont présentes, qui génétiquement y sont présentes et qu'on a du mal à développer, qu'il faut aider pour pouvoir lutter contre les exotiques envahissantes pour quelque chose d'assez objectif. On a 42%, on a plus de 40%, donc des habitats secondaires qui ont été recensés sur le site qui sont envahis d'envahissantes, en terme de qualité du milieu et sur la zone 75% de la surface qui est en train de se faire coloniser par les exotiques envahissantes. Si on laisse faire encore sans maîtrise, ce pourcentage d'exotiques envahissantes va augmenter. Donc le travail qui est fait, qui est intéressant, qui nous a aussi séduit là dessus, c'était de se dire on va faire en sorte d'avoir tout un accompagnement de plantation avec des sélections d'endémiques. Pour moi la serre d'endémiques du bas est anecdotique par rapport à ça. On travaille sur un milieu confiné, sur une micro surface, mais c'est bien la logique sur l'ensemble du parc qui est intéressant.

**Mme RADEGONDE :** J e vais passer la parole à Monsieur GEORGET juste pour revenir effectivement sur ce que j'aurais dû préciser en préambule et vous faites bien de parler de l'humain, c'est les enjeux et la motivation de ce parc. Ce qu'il faut savoir, c'est que on a estimé une population à l'aube de 2030 d'un million d'habitants, 20% de la population habitera dans les hauts, donc il convient effectivement de réfléchir et de trouver des solutions de développement socio économique, de pouvoir, de parler, de création d'emplois. Effectivement, ce projet est aussi un des enjeux de ce projet, c'est la création d'emplois pérennes, autant pour les jeunes cafrilainois mais aussi pour les jeunes tamponnais. Donc vous faites bien merci d'avoir remis l'humain qui fait partie aussi des enjeux. Il y a effectivement un enjeu lié à la biodiversité certes, mais enjeu très fort lié au développement socio-économique et à la pérennité d'emploi surtout pour les jeunes, merci. Je passe la parole à Monsieur GEORGET.

**Mr GEORGET :** Bonjour à toutes et à tous. Bah écoutez, moi, je vais vous parler de l'association AV2M, enfin nous ce qu'on souhaite apporter comme contribution au sein de ce projet, une petite association AV2M créée en 2012, une association qui a pour vocation effectivement de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité et nous travaillons aussi en insertion des publics les plus défavorisés puisque nous travaillons beaucoup avec le public en contrat aidé, de former ces personnes-là, acquérir de la compétence, essayer de les aider à s'inscrire durablement, avoir une vie un peu meilleure parce qu'il est pas facile tous les jours, mais en tout cas pour nous c'est vraiment un aspect très important donc c'est pour ça effectivement moi le message que je voulais passer, c'est que l'humain lui-même ne doit pas être oubliée. Pour moi, l'humain doit faire partie de la priorité dans ce projet, pour effectivement donner du travail, certes aux personnes, mais même dans ce projet, je dirais dans ce projet, donc là la réussite de ce projet, ça va pas se faire effectivement sans la contribution de tous. Effectivement, il y a ceux qui sont là aujourd'hui, il y a des impacts effectivement, enfin on va pas se leurrer, il y aura des impacts. Effectivement, vous êtes là, pour parler de tout ça, c'est bien, mais à côté de ça, effectivement, le projet qui se mettra en place, il faudra aussi qu'on le mette en faisant contribuer l'ensemble de la population de la Réunion. Effectivement, la priorité, les gens du Tampon hein, mais pas que, hein, parce qu'effectivement les gens qui vont venir sur ce site, ils vont venir pour découvrir, vont venir pour partager, ils vont venir pour laisser des saletés sur site, problématique des déchets, la problématique de l'errance animale, tout ça fait partie du tout de l'ensemble du projet. Il faudra vraiment qu'on soit vigilant sur tout ça. Et maintenant je voulais venir sur quelque chose qui me tient un peu plus à cœur effectivement, c'est les invasives, la lutte contre les invasives, notamment le

végétal ben effectivement la Réunion pour les anciens comme moi quand on voit la Réunion quand nous voit tout ce que nous l'a perdu au niveau de diversité de nos forêts, de nos pieds de bois, aujourd'hui y a des espèces qui ont disparu, aujourd'hui y a des espèces, on est en train de se battre avec certains partenaires pour essayer de sauver parce que effectivement, il reste un plan ici, un plan là-bas. Pour moi donc il y a aussi des enjeux extrêmement importants là-dessus, hein il faut vraiment impliquer l'ensemble des réunionnais, c'est tout le monde ensemble qu'on réussira à sauver, ou sinon tout le monde ensemble qui permettra de détruire ce qu'il reste. Je voulais vraiment insister là-dessus sur cette histoire de lutte contre les espèces invasives et nous on va essayer d'y contribuer en faisant travailler, comme je disais tout à l'heure des personnes en insertion, donner un peu plus de dignité et permettre aux personnes peut être de rebondir par la suite. Moi, quand j'ai été interpellé par la municipalité du Tampon, enfin, j'en parle ouvertement, moi j'ai dit, effectivement, moi, je, je suis prêt à y travailler à condition qu'on s'inscrit effectivement dans la pérennité, hein, c'est pas donner de faux espoirs aux gens hein, c'est de travailler effectivement pour former et essayer de pérenniser parce que les invasives pour ceux qui connaissent, pour ceux qui ont déjà lutté contre les invasives, si on enlève les invasives sur un site et si on tourne le dos on s'en va l'année prochaine se sera pire que la situation qu'on a connue précédemment et surtout dans les espèces qu'on a dans les hauts, la plante, comment le Réunionnais appelle le fameux épinard, le genet, ça effectivement, on sait que dans le sol il y a des banques de graines qui vont être là, qui vont pousser pendant des années hein. Donc si y'a pas un travail effectivement de maintien, d'arrachage régulier de ces repousses avec de la plantation des espèces qui vont à un moment prendre le dessus, ben si on fait pas ça bon enfin bon, c'est voué à l'échec de débat. Effectivement, nous on sera présent pour s'inscrire là dedans, priorité sur la lutte contre les invasives, priorité sur l'insertion et bien sur ce volet pédagogie accompagnement de la population qui souhaite aussi travailler, hein par rapport à ce que je disais tout à l'heure, l'errance animale, la problématique des déchets, c'est aussi une mission qu'on mène aujourd'hui au sein de l'association et on aurait envie effectivement de continuer en tout cas dans la discussion qu'on a aujourd'hui avec la collectivité, hein on va certainement s'engager donc sur une convention de partenariat là dessus, donc on va aussi insister nous sur ce volet important qui est l'accompagnement de la population. Il faudra à mon avis quand les gens viendront sur le site au moment où tout sera opérationnel qu'il y ai ce travail effectivement de rencontre, d'échange régulier avec la population pour éviter justement que les mauvaises habitudes s'installent dès le départ et qu'on arrive malheureusement à des situations qui serait pires que celles qu'on a aujourd'hui hein. Donc voilà moi ce que je voulais rajouter.

**Présentateur :** Merci peut être une question très rapide, c'est sur la surface des serres par rapport à la surface totale. C'est vrai qu'on en a parlé. Enfin après c'est peut être une équation mathématique qui est complexe mais....

**Mr BOYER :** Donc il y a une serre de de 15 mètres et une serre de 12 mètres de diamètre, c'est pas énormes, c'est des petites serres, ce ne sont pas des serres agricoles qu'on a posé la question, voilà.

**Présentateur :** Nous avons une question ici, alors Monsieur BRIARD, je crois, qui est de la SEOR qui avait une question ou peut être des commentaires ou des ajustements.

**Mr BRIARD :** Donc oui, bonjour Laurent BRIARD, donc je représente la SEOR, je suis bénévole et adhérent depuis quasiment la création de l'association il y a plus de 20 ans. Je précise, je ne suis pas scientifique, je voudrais parler moi de quelque chose qui nous occupe à la SEOR parmi beaucoup d'espèces menacées, ce sont les pétrels. Alors sans faire un cours sur les pétrels l'île de la Réunion c'est la seule île au monde ou on a deux espèces de pétrels endémiques nicheuses, la seule au monde, donc on connaît beaucoup plus le pétrel de Barau, qui est une écologie donc maintenant connue, reproduction au Piton des Neiges, Grand Bénare s'envole en mer, vient nicher au même endroit. Au

Tampon donc mieux qu'à la Réunion au Tampon, on a une autre espèce endémique qui est le pétrel noir de Bourbon ou de la Réunion, cette espèce, elle a été recherchée pendant des années à Grand Bassin, dans le Bras de la Plaine, en vain. Pendant 15 ans, la SEOR l'a cherché et en fait, aujourd'hui, il n'y a plus. Alors cette espèce est connue encore des anciens, elle porte un nom créole, la timise. Elle était entendue par des gens de Grand Bassin il y a encore 20 ans, aujourd'hui, il y en a quasiment plus, probablement plus. Cette espèce a été redécouverte il y a quelques années dans la Rivière des Remparts, donc l'autre versant de la commune du Tampon. Il y a toujours probablement eu des échanges de population entre les deux rivières, Bras de la Plaine, Rivière des Remparts et notre interrogation, c'est le rôle des câbles dans la menace sur cette espèce. En particulier sur Grand Bassin. Il y a deux lignes de téléphériques monte-charge qui sont dans le Bras de la Plaine. On ne sait pas et on ne saura pas, on ne remontera pas dans le temps, on n'aura pas d'explication en remontant dans le temps du rôle de ces câbles sur la réduction, sur la disparition de la population dans le Bras de la Plaine. Il est probable sur cette espèce qu'on ait un déficit. Il est même sûr qu'on a un déficit de connaissances scientifiques on court actuellement contre la montre avec des programmes européens d'envergure qui sont des financements colossaux qui ont permis d'avoir une première mesure de protection dans la Rivière des Remparts. On a un déficit de connaissance, il est probable que cette espèce transite d'une rivière à l'autre pour rechercher des lieux de nidification. Et notre inquiétude, c'est tout câble, alors c'est un monte-charge, c'est une tyrolienne, c'est un téléphérique urbain qui va traverser une rivière comme à Saint-Denis. Ça, ce sont des impacts potentiels majeurs. Et là, il faut, il faut étudier, il faut étudier, faut se donner les moyens pour se garantir que dans 10 ans, 15 ans, on n'ai pas mis en péril à nouveau la population. Voilà j'ai pas plus d'information. J'espère qu'on en saura plus, mais il y a vraiment de l'étude à faire avant à mon avis de mettre en œuvre un tel projet.

**Mme DAFFREVILLE :** Alors dans le cadre, je vais répondre tout de suite, dans le cadre de ce projet justement, nous avons rencontré la SEOR, je ne sais pas si vous en tant que bénévole vous êtes au courant donc il y a eu des discussions entre BIOTOPE et la SEOR pour mener effectivement des actions de connaissance, à savoir faire un état des lieux sur l'ensemble du dispositif câblé qui existe sur la commune du Tampon. Une convention doit être signée rapidement entre la SEOR et la commune du Tampon pour justement évaluer l'impact que peut représenter les câbles monte-charge situés sur la zone de Grand Bassin et même Pont d'Yves il me semble y a un système de transport câblé existant plus justement un état des lieux initial avant l'installation des tyroliennes et la mise en place de dispositifs anti-collision pour justement dévier la vie faune qui pourrait être attirée, enfin impactée par les câbles et c'est une première donc actuellement, effectivement EDF a mené une étude sur tout ce qui est papangue et effectivement, ils se rendent compte que les câbles électriques qui servent à toute la population a un impact avéré sur la population de papangues donc c'est dans ce cadre-là que nous vous avez plein de tyrolienne et plein de câbles qui sont installés et qui n'ont pas fait l'objet de mise en place de dispositifs anti-collision, donc nous, nous avons cette volonté là de d'investir la dessus, avec un partenariat avec d'autres territoires qui l'ont expérimenté. Et ça justement, c'est la SEOR qui s'en occupe. Nous avons aussi dans le cadre de la convention qu'on souhaite mettre en place avec la SEOR la mise en place d'un refuge biodiversité. Ce sera là la première avec une labellisation LPO par la Ligue de protection des oiseaux. Donc c'est pas forcément ramener des nichoirs et cetera comme ça peut se faire en métropole, mais c'est vraiment travailler sur l'habitat naturel pour que la ma vie faune retrouve toute sa place sur l'ensemble de la commune, c'est plus une politique globale en fait de protection de la nature notamment de la vie faune et je pense que c'est une des seules communes qui mène ce type d'action autre que tout ce qui est action contre la pollution lumineuse, et cetera quoi ?

**Mme RADEGONDE :** Autre point aussi que je voulais souligner, puisque nous travaillons depuis longtemps avec la SEOR, notamment lorsque j'étais en fonction à CILAO ou y a effectivement un

départ de pétrels et on a largement évoqué la problématique de l'errance animale qui a favorisé effectivement une extinction, ou la diminution en nombre donc c'est pour ça qu'il est important de voir que l'association AV2M nous permettra aussi d'intervenir dans ce champ parce que quand on parle d'errance animale ce ne sont pas forcément que des chiens, énormément de chats et quand on sait qu'un chat si on reprend effectivement les données qu'on avait évoqué un chat peut détruire combien ? 90 pétrels dans une saison, un chat errant. Donc effectivement cette question de l'errance animale a largement et on a mis du temps, hein, à prendre conscience de tout ça, a largement contribué à la diminution des espèces.

**Mme DAFFREVILLE :** Et je rajouterai aussi des études génétiques ont été menées sur les populations de pétrels, vous avez sûrement accès à ces résultats, on a une particularité, c'est que ces deux espèces sont particulièrement philopatriques c'est à dire qu'ils vont être affiliés à une zone particulière et pas forcément se mixer donc, et ça, c'est vraiment une curiosité un pétrel qui est né à enfin dans la population de bras des étangs ne va pas forcément aller dans la colonie d'à côté, Grand Bénard à vol d'oiseau c'est pas grand chose, mais ils sont hyper fidèles à leur lieu de naissance apparemment, donc c'est assez curieux alors.

**Mr BRIARD :** Ça c'est vrai pour les pétrels de Barau, pour les pétrels noirs, sans doute beaucoup moins le cas. Les colonies sont totalement différentes. C'est une écologie totalement différente.

**Mme DAFFREVILLE :** Oui, mais les études génétiques sur le pétrel noir il me semble, hein ? La population, la mini population qui existe sur la Rivière des Remparts et Grand Bassin n'ont pas forcément le même patrimoine génétique il me semble c'est Madame LURENSUMEAU qui était mon ancienne encadrante de mon doctorat qui.... oui, oui ça, c'est pour le pétrel de Barau, mais il me semble que des études ont été menées, enfin je vérifierais mes sources. Moi il me semble que il y avait cette problématique là aussi. En tout cas, c'est une espèce qui est complètement en danger, même si elle est se mixe... Ah Ben du coup on enlève tous les câbles électriques....

**BIOTOPE :** Oui, c'est juste pour compléter, effectivement donc pour réagir à ce que vous disiez ces enjeux là, bien sûr, ont été identifiés clairement. Il se trouve que pour BIOTOPE, bureau d'études, le seul sur l'île en tout cas et dans la région proche océan indien à disposer de matériel pour la détection des oiseaux marins nocturne via une technologie radar parce qu'il faut bien savoir que la problématique est pas la même pour le papangue ou pour ces oiseaux marins en terme de détection et de comptage, et cetera. On parle sur le papangue bien sûr. On a aussi cette problématique qui a été relevée, on a parlé tout à l'heure d'effaroucheur. La problématique diurne c'est une chose, nocturne s'en est une autre et la problématique des effaroucheurs, c'est qu'il existe beaucoup de choses qui se font sur de l'effarouchement diurne et très peu nocturne donc avec des tests sur les effaroucheurs qui est visible de jour et visible de nuit donc ça c'est, c'est envisager pour eux et pour là on revient sur la partie tyrolienne qui se greffe au parc mais qui sont bien deux dossiers différents. Mais peu importe sur la technique, c'est la même chose. Les tyroliennes ont été conçues de telle manière à pouvoir intégrer des caps d'effarouchement nocturne et diurne sur ces espèces, que ça soit papangues ou oiseaux marins. Mais bien sûr que ça, c'est un élément qui est, qui est loin d'être négligé puisque c'est un des impacts importants sur la vie faune. On a parlé d'une convention SEOR entre la commune et la SEOR pour faire les suivis puisque effectivement l'important c'est d'avoir de la donnée. On parlait tout à l'heure de prédation et c'est vrai que parfois on ne se rend pas compte des impacts de câble parce que les cadavres des oiseaux sont prédatés par des chiens, des chats et cetera. Donc on passe, on voit rien donc y a pas de mort sauf qu'en fait si c'est juste que le cadavre a disparu. Donc oui, il y a des des, des des, en tout cas, nous, on a préconisé des mesures de suivi des vérifications, des comptages, des accompagnements. On a préconisé aussi en termes de mesure de faire aussi des campagnes de, encore une fois puisque je parlais tout à l'heure de détection nocturne,

c'est vrai que l'opérateur humain, malgré des matériels type jumelles infrarouges à ses limites. Quand on veut détecter un nombre d'oiseaux, des hauteurs de flux, des directions de flux, on a proposé dans les mesures de mettre en place des nuits radars pour vérifier avec beaucoup de précision parce que ce sont des équipements qui sont utilisés sur les bateaux en mer pour détecter des repérages de poissons via l'activité des oiseaux, des oiseaux marins et donc on a en fait des ondes qui sont envoyées et qui permettent de récupérer des échos et donc quelques coups que ce soit et récupérer ensuite nos analystes travaillent pour identifier les espèces, les hauteurs de vols, et cetera, et en déterminer des fois des mesures en disant Bah l'enjeu est assez faible parce que les hauteurs de vol sont très hautes ou au contraire, il est très fort parce que en plein dans le passage et à ce moment-là, on met en place des mesures en face. Un effaroucheur, c'est un dispositif, un objet en plastique qu'on met autour du câble, pour que l'animal le voit.

**Mr BRIARD :** Juste par rapport aux mesures que vous évoquez, est ce que ça veut dire que par rapport au calendrier qui a été proposé vous allez continuer à faire des mesures maintenant avant de valider le projet ?

**BIOTOPE :** Dans le principe de mesure, en fait, il y a un étalement, c'est à dire de travailler sur l'état initial, donc bien sûr avant qu'on les mette en place pendant les travaux et puis ensuite un suivi sur plusieurs années derrière pour pouvoir comparer..... avant l'état initial, donc avant qu'il y ait quoi que ce soit qui soit monté, oui. Nous on a proposé cette mesure-là, il faut pouvoir mettre en application effectivement, si vous voulez parler administratif, j'ai pas de commande ferme mais en tout cas c'est proposé à la commune.

**Personne du public :** Bonjour à tous, bon en fin de compte c'est pas une question, c'est une affirmation. Bon, on a trop tergiversé avec ce projet. Ce projet n'est pas nouveau. Ce projet date de 2014. Bah je pense à la commune du Tampon, elle est la quatrième commune au niveau départemental. Bah il faut, il faut arrêter de perdre du temps avec ce projet, il faut le faire, pourquoi il faut le faire il y a plusieurs raisons qui poussent la commune du Tampon et au niveau départemental à faire ce projet. Moi je trouve avec le parc des palmiers ce sera un plus en faisant ce fabuleux projet avec le parc des palmiers, avec la montgolfière, avec les autres projets qu'on a en ce moment sur la commune du Tampon, Bah moi je trouve que ça va booster au niveau de l'économie, au niveau de l'emploi, on niveau touristique, il faut penser il y a une cinquième micro région à la Réunion, c'est la cinquième micro région des hauts, il faut penser les hauts, il faut pas seulement penser le bas. Ben par rapport à toutes ces raisons, il faut, il faut, il faut le faire ce projet. On a trop perdu de temps, ça c'est comme la route Tamarin ça, y avait une petite orchidée la haut sur le passage de la route des Tamarins, sur une roche la haut c'est vrai que c'était une orchidée rare, mais on a retardé le projet de deux ans ou 3 ans pour une orchidée sur une roche, là-haut. Ben dans ce projet, il y aura, ce sera bénéfique pour l'emploi, ce sera bénéfique au niveau touristique, sera bénéfique au niveau de l'économie et au niveau de la commune du Tampon. Bah c'est pas une commune qui dort, c'est pas une commune qui est en stand-by contrairement aux autres communes de la Réunion. C'est une commune qui bouge, c'est une commune que y a des projets qui, qui qui est des gros projets d'infrastructures. Bah tout à l'heure je voulais dire deux mots à monsieur de la SEOR, bah y a pas seulement le monte-charge là-haut, y aura bientôt un téléphérique aussi. Quand on monte des projets, Bah on étudie dans tous les plans, on essaie d'adapter tout cela avec l'environnement. Il faut savoir au Tampon en ce moment si les gens le savent, il y a une campagne de stérilisation des chats. Et les chats, ça bouffent les nids, ça montent partout. Bah sur la commune du Tampon il fallait pas mettre en avant le pétrel du barau en pensant environnement il y a bien des projets autres que le parc du volcan pour la protection de l'environnement, pour la protection des pétrels de barau tout ça des



oiseaux. Et bah c'est un plus pour ce projet et moi je dis s'il fallait le faire je voterais 100 pour 100 pour le projet et je parle en mon nom personnel. Voilà merci au revoir et en tant que contribuable surtout.

**Personne du public :** Antoine Fontaine donc pour l'enregistrement. Na une espèce aussi mi trouve lé en danger à la Réunion et on n'imagine pas trop, c'est le créole sur sa terre, le créole sur sa terre lé en danger parce que l'on est en train d'expliquer à lu demain y sorte dehors en train dire à zot c'est quoi un pied de branle ou ca va y va aller pique niquer, quand y passe devant une serre y doit sourire et taper dans les bras et dire elle est magnifique et dont ça mi crois c'est le plus gros danger qui perte à nous sur la Réunion c'est la disparition du créole sur sa terre. Parce que là on est en train d'expliquer à nous que ça fait un parc là haut pour présenter la biodiversité mais en attendant partout ca faire des routes, quand va faire la route Géraniums.....INAUDIBLE..... parce ce que ce qu'on ne dit pas c'est que derrière ce projet la et là mi voudrais relire quand même les informations sur le site de la CNDP par rapport aux caractéristiques du projet, parce que depuis que la concertation a commencé on a dit à non non l'affaire a été revue à la baisse, c'est juste 12 hectares, t'inquiète pas, et ma posé la question de savoir pourquoi une maîtrise foncière de 55 hectares, donc je lis pour zot Messieurs Dame, parce que dans un débat public, pour que les gens y puissent donner zot avis, il faut qu'on ait une information exacte. Caractéristiques du projet au stade de la saisine : Parc de loisirs de 55 hectares à la Plaine des Cafres découpé en deux phases, la première pour environ 12 millions consiste à l'aménagement global du terrain ainsi que d'un parcours de tyroliennes, d'espace de valorisation et de découvertes de l'environnement local, serres entre parenthèses, et d'accueil des familles. La seconde phase dans le développement des autres infrastructures, accueil, commerce, tourisme équestre, stationnement, attractions foraines. Depuis le début de la concertation on nous dit qu'il n'y aura rien autour du développement de l'activité équestre, on nous dit qu'il y aura pas de commerce, on nous dit que ce n'est pas un parc d'attraction, que c'est un parc naturel et après je rajoute aussi dans la lettre de mission de Madame Jeannot qui est disponible également sur le site internet de la commission nationale du débat public s'agissant spécifiquement du projet dont vous garantissez la concertation, elle s'adresse à Monsieur les garants, j'attire votre attention sur les ambitions d'aménagement dépassant le projet à lui même une possible restructuration du bourg, une réorganisation de la trame viaire et une densification de l'habitat soit autant de sujets qui peuvent interpeler les publics en phase de concertation. Le découpage en deux phases du projet invite d'ailleurs à s'interroger sur les enjeux à long terme d'un tel projet pour comprendre ce qui peut poser question au public. Puisqu'on parle aujourd'hui d'environnement et que tout le monde je sais pas si dans cette salle il y a quelqu'un qui est contre la protection de l'environnement. Il y a quelqu'un qui est contre ? Ce n'est pas un chantage, je pose la question, je pose la question, est ce qu'il y a quelqu'un qui est contre la protection de l'environnement ? Aujourd'hui on vit ici sur cette île et qu'on est tous attachés à l'environnement de la Réunion. On est tous pour la préservation autant que possible de l'environnement de la Réunion, en sachant que effectivement il y a des besoins, nous sommes nous aussi des animaux, nous appartenons nous aussi à la biodiversité. Il y a quelque chose de dérangeant de dire qu'il y a d'un côté les hommes et les femmes et qu'il y a de l'autre côté la biodiversité. Et puisqu'on aborde justement les impacts à long terme de ce type de projet, parce que il faut que les gens puissent se déterminer, on a le droit de vouloir bâtir, de vouloir bétonner de vouloir mettre des routes, exproprier les gens et cetera. Y'a pas de souci la dessus dans la mesure où les gens sont bien informés de ce qui va leur arriver à l'avenir. On veut changer la physionomie.... (parole coupée) On est dans le cadre d'un débat. (parole coupée)

**Mme RADEGONDE :** Je me permets, je me permets, je ne m'arrêtera pas, votre propos, ça fait quatre fois à quatre réunions publiques que vous l'évoquez. Il convient de préciser que la déclaration d'intention au mois de mars lorsque le dossier a été déposé au mois de mars, effectivement, il était question au mois de mars de 55 hectares. Comme on vous l'a dit entre la déclaration d'intention et la

concertation le projet a largement évolué à la baisse. Madame LEIHMAN vous l'a bien précisé, le périmètre du projet est bien sur 15 hectares et non pas 55. Donc effectivement vous nous sortez là un document du mois de mars qui n'est plus d'actualité puisque le projet a été revu. Votre déclaration est redondante depuis quatre fois, donc on a bien entendu, on a bien entendu vos préoccupations et je vais passer la parole à Monsieur VITRY qui souhaite effectivement donner des précisions là dessus

**Mr Antoine FONTAINE :** Merci de me laisser terminer mon propos Madame RADEGONDE peut être que mon propos peut vous paraître redondant tout autant que vous, ce que vous dites aussi est redondant pour moi qui assiste à ces réunions depuis le début de la concertation. Vous aurez quand même remarqué qu'il y a des nouvelles personnes aujourd'hui qui sont présentes et que c'est important pour avoir une qualité de débat public que les personnes aient l'information puisque on ne donne pas à chaque réunion l'information aux personnes en leur disant que aujourd'hui effectivement, dans le cadre de cette concertation, on peut aussi aborder de l'opportunité du projet, et c'est pour ça que je le rappelle, parce que vous ne le faites pas.

**Présentateur :** Pardon, je vais vous prendre la parole, mais on est sur l'atelier environnement. Mais donc allons au fait, c'est juste pour qu'on essaye de poser des questions et que la parole circule, hein, on souhaite pas vous couper mais vraiment pour faire circuler des questions par rapport à la CNDP évidemment, on y répondra.

**Mr Antoine FONTAINE :** Et bah justement, puisqu'on parle d'environnement comme je le disais tout à l'heure, c'est un peu embêtant cette vision qui consiste à considérer que l'environnement que l'homme et la femme sont à part de l'environnement, c'est un tout. Madame, tout à l'heure, Dafreville parlait de biodiversité, et bien il faut aussi rajouter l'homme dans la biodiversité, puisque nous vivons effectivement nous aussi dans cette planète Terre et sur cette île de la Réunion et que Ben nous sommes une espèce aussi animal, que nous avons des besoins. Nous vivons sur ce territoire, donc nous appartenons aussi à la biodiversité. Que dans ce projet qui est déconnecté justement des besoins humains des Tamponnais et des Réunionnais en général, il y a un souci de se dire que non seulement on prétexte de protection de la nature, de protection de l'environnement, mais que partout ailleurs on détruit, on bétonne et qu'on veut mettre sous cloche. Madame disait, Bah écoutez peut être bientôt c'est le réunionnais qu'il faudra mettre sous cloche parce qu'on est en danger aussi.

**Présentateur :** Est ce que vous avez une question

**Mr Antoine FONTAINE :** C'est pas une question, c'est une remarque, c'est une proposition. Voilà depuis tout à l'heure et je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, parce qu'on ne tient pas compte du fait que on puisse avoir un avis qui disent que on n'a pas besoin de ce projet de parc, c'est un avis en disant qu'on enlève ce projet de parc, c'est un avis. C'est une proposition. On est une espèce animale aussi et donc par rapport à effectivement à l'information qui est communiquée sur le site de la CNDP Ben écoutez, c'est quand même inquiétant de voir qu'il y a une information qui est donnée quand même sur le site d'une autorité administrative indépendante et Madame RADEGONDE nous dit que le site n'est pas à jour et que la CNDP ne communique pas et ne donne pas une bonne information sur son site.

**Mr BOYER :** Alors on n'a pas dit ça ? On a dit qu'effectivement, dans le cadre de la procédure, donc il y a eu une déclaration d'intention qui a été donc effectivement publiée. Donc c'est bien une intention qui a été publiée sur le site et que comme le précise donc la municipalité, c'est que ce projet donc a connu des évolutions pour tenir compte bien entendu des paramètres qui respectent la biodiversité et l'écologie donc le périmètre c'est bien 15 hectares, et il y a le projet qui a été réduit expressément pour tenir donc de toute difficulté ou le respect de la nature. Donc on est bien sur 15 hectares

d'aménagement, il n'y a pas plusieurs projets, il y a un seul projet d'aménagement qui concerne 15 hectares avec les trois zones qu'on vous a décrites.

**Mme LEIHMAN** : Pour compléter les propos de Monsieur Boyer donc, nous avons mis à jour la saisine de la commission nationale du débat public, nous l'avons saisi fin mars, il y a eu donc la délibération du conseil municipal sur la saisine des garants pour avoir les garants et nous avons donc transmis officiellement à la commission nationale du débat public début mai, euh, la note actualisée sur le projet simplifié de 15 hectares. Donc, Madame Jouannot a été destinataire effectivement d'un courrier du maire informant de la mise à jour de ce projet, comme l'a dit effectivement Monsieur BOYER à l'instant sur ce périmètre de 15 hectares donc il n'y a plus d'attractions donc c'est bien le projet qu'on vous a présenté en toute transparence sur le contenu. Donc on est bien sur l'objectif de transparence en présence de garants de la commission nationale du débat public, Monsieur MASTERNAK, Monsieur Vitry pourra peut être compléter sur cette transparence, donc assurer le droit à l'information et à la participation du public qui est bien notre objectif.

**Mr VITRY** : Oui, Monsieur Fontaine, je vous sens très passionné par ce dossier et vous avez 1000 fois raisons lorsque vous avez sorti ce document vous avez 1000 fois raisons, il est caduc pour l'instant et je me permettrai lorsque je serai de retour chez moi de vous envoyer une copie de la lettre. Monsieur MASTERNAK et moi avons été nommés, nous avons été nommés sur le document que vous avez lu et après notre nomination, le maire du Tampon a écrit à Madame Jouannot pour dire que ce n'est plus ce projet mais que ça en est un autre mais vous n'êtes pas informé de celui-là, c'est pour ça que je me permettrai de vous envoyer une copie de cette lettre. Comme ça, vous aurez l'information la plus complète possible. Je voudrais vous dire également qu'en tant que garant, je ne peux pas vous dire ce qu'on va mettre dans notre bilan puisque cette constatation n'est pas finie, mais je peux vous assurer que j'ai bien entendu que vous n'étiez pas favorable à ce projet et je pense que je le noterais. Je voudrais vous rappeler également, alors je voudrais vous vous rappeler qu'une concertation n'est pas un référendum, c'est à dire qu'il y a 80 personnes pour et 80 contre, c'est pas le but de la concertation, la concertation nous dans notre bilan, c'est ce que nous avons entendu, ce que nous avons retenu, on dira qu'il y a des personnes qui sont pas favorables pour telle raison, d'autres souhaitent tel aménagement, c'est ce qu'on mettra dans notre rapport. Mais ce n'est pas tant de personnes d'accord, tant de personnes contre, c'est pas le but de la concertation et la troisième chose, je voudrais vous encourager également à faire ce qu'on appelle un cahier d'acteur pour pouvoir tout ce que vous nous avez dit pour pouvoir les mettre, et je peux vous assurer que le cahier d'acteur nous le mettrons en annexe de notre bilan et il accompagnera le dossier jusqu'à l'enquête publique.

**Personne du public** : Écoutez moi ce que j'ai à dire, c'est que bon bah vous employez des grands mots par-ci, par-là, vous parlez là, vous parlez du créole, parler du créole, nous on est créole français, il y a la liberté d'expression, Monsieur, ce que je vais vous dire, c'est que ce projet, y a les pour y a les contre. Mais nous, on est sur le terrain et les Tamponnais ils sont pour.

**Mr AULET** : Pardon oui Monsieur Jacques AULET. Donc moi j'ai une question bien précise sur le dossier page 51 du dossier il est marqué compatibilité du projet avec le PLU donc je vous lis, il y a quatre lignes. Le projet tient compte des prescriptions du SAR relatives aux espaces de continuités écologiques. En effet, celui-ci autorise des aménagements touristiques dès lors que l'impact écologique et paysager est réduit. J'aimerais savoir si c'est autorisé, quels sont les experts qui ont osé dire que l'impact paysager est réduit avec 10 tyroliennes 4 de 800 mètres, 6 de 100 mètres et en plus partant du Piton Dugain qui est lui-même un espace protégé.

**Mr BOYER** : Alors, il y a deux questions, donc une concernant donc la compatibilité avec le PLU donc il y a eu une OAP, c'est un aménagement de programmation qui a été donc défini au PLU donc qui a

fait l'objet aussi d'une concertation au moment du passage du POS au PLU et les aménagements donc, du parc du volcan, il y a donc une orientation qui est forte bien entendu que Monsieur évoque, c'est donc le développement des aménagements touristiques, inscrit dans le cadre du PLU et sur le projet du parc du volcan. Donc là-dessus c'est pour cette raison que depuis le POS et maintenant le PLU que cette zone classée en NTO a permis la réalisation des aménagements, donc compatibilité avec le PLU.

**Mr AULET** : Donc on en a déduit que l'impact, l'impact paysager, il y en a pas c'est ça.

**Mr BOYER** : Non, on n'a pas dit ça. On a dit que la compatibilité des aménagements, dans le cadre de l'aménagement on va pas dans le détail pour dire à quelle profondeur par exemple on va planter certains aménagements donc l'ensemble du projet compatible avec la zone pour construire des bâtiments, pour valoriser donc le site d'une manière générale, c'est une orientation d'aménagement. Ce n'est pas si vous voulez bien entendu le détail de l'aménagement donc il faut un cadre général vous l'avez rappelé donc qui est précisé dans le cadre de PLU. En ce qui concerne donc la précision que vous évoquez donc sur les tyroliennes, ce n'est pas une concertation concernant les tyroliennes et pour vous préciser donc sur l'impact visuel, la compatibilité de l'aménagement touristique sur le Piton Dugain que vous vous évoquez donc effectivement ce caractère qui est évoqué, c'est le caractère léger qui est donc compatible avec les éléments du PLU, le règlement, et qui reprennent bien entendu une concordance de ces câbles avec l'aménagement.

**Présentateur** : Je me permets de lui proposer une deuxième question parce qu'il avait beaucoup, beaucoup de questions à la dernière réunion.

Mr AULET : J'avais des questions qui sont, qui sont parallèles en fait, puisque dans l'enquête préalable dans l'enquête des résultats de l'enquête sur les tyroliennes, effectivement il y avait l'association citoyenne de Saint Pierre qui avait fait qui avait donné un document et dans laquelle il était marqué effectivement, concernant l'environnement, je vais pas tout vous lire parce que ça fait deux pages qui sont très bien argumentées donc, donc il disait : Ce projet porte atteinte à la flore du Piton Dugain. Ce projet présente un impact négatif sur la faune et notamment sur les papangues. On parlait tout à l'heure d'oiseaux qui passaient d'une vallée à l'autre. Là on parle de papangues qui vivent sur la zone tous les jours, moi j'en vois. Il y en a 3 ou 4 qui ont des nids dans la zone donc est ce qu'il y a moyen de faire quelque chose quoi et quelles sont les réponses de la SEOR notamment ?

**BIOTOPE** : On en a discuté tout à l'heure, c'est un des impacts forts qui a été mis en jeu sur le projet, donc il n'est pas à négliger, bien sûr qu'on l'a vu, qu'il est identifié et on parlait tout à l'heure de mise en place de dispositifs d'effarouchement, d'études de suivi en amont pendant travaux et en poste suivi sur plusieurs années pour essayer de voir quel est l'impact réel effectivement sur ces animaux. Il y en a encore assez peu de bibliographie et de retour d'expérience sur l'impact réel, sur la mentalité de ces animaux, leur comportement par rapport à des obstacles en cours de vol, effectivement le papangue lui utilise cette zone là comme une alimentation alors qu'on parlait tout à l'heure des oiseaux marins qui sont là en transit, ce qui n'est pas le même impact et effectivement, il a été pris en compte et on a mis en place toute une série de mesures à l'étude, en plus d'avoir mis des dispositifs d'effarouchement pour éviter l'impact au maximum sur ces animaux-là.

**SEOR** : Juste sur l'aspect des effaroucheurs, j'avoue que j'ai un gros doute, je suis absolument pas spécialiste de câbles aériens, mais ce qui est va être mis en place par EDF, on est sur du câble électrique qui n'est pas câble porteur. Sur une tyrolienne je ne vois pas comment on peut fixer quelque chose qui soit effaroucheur fixe.

**BIOTOPE** : On a, on a parlé tout à l'heure de câbles en parallèle des câbles porteurs qui sont des câbles qui sont exclusivement dédiés à l'effarouchement donc qui ne portent pas les utilisateurs.

**Mme LEIHMAN** : Dispositif de câble viphone en fait, c'est un système de visualisation pour les oiseaux qu'on installera donc. En fait ça ressemble à ce à ce système, voilà, pour que les oiseaux puissent identifier, visualiser donc de couleur orangée. C'est ce qui fait partie des mesures prévues, mesure de réduction par rapport aux espèces que vous évoquez sur le projet de tyrolienne. Mais encore une fois, comme on l'a dit tout à l'heure, la concertation ne porte pas sur les tyrolienne dans la mesure ou il y a déjà eu la concertation, on l'a dit en 2019. Voilà mais c'est juste un rappel. Il y a déjà eu consultation du public du 24 juin au 8 juillet 2019 sur le projet des tyroliennes ou le public s'est exprimé. Il y a eu même un bilan qui a été mis en ligne avec des préconisations, donc ce bilan fait par Monsieur LEIHMAN qui est présent à côté de moi et effectivement il s'agit pas de refaire une concertation sur les tyroliennes. Voilà, on est bien sur le parc.

**Présentateur** : On revient en fait, on, on parle de l'environnement dans le cadre du parc du volcan quand même non ?

**Mme LEIHMAN** : Mais tout à fait oui, tout à fait. Mais bien sûr, on est sur le thème l'environnement mais je rappelle pour mémoire qu'on a déjà eu une concertation sur les tyroliennes.

**Présentateur** : On a une intervention de quelqu'un qui n'a pas pris la parole donc j'en profite. Merci.

**Personne du public** : Bonjour c'est Charlotte du 14<sup>ème</sup>. Moi ce matin j'arrive et j'écoute, j'ai appris qu'il y avait cette réunion là, je suis curieuse de venir écouter pour voir, donc là j'ai vu les tenants et les aboutissants, le pour et le contre. Euh moi je dis, écoutez, il y a l'avenir devant nous. Donc bien sûr faut penser aussi aux habitants bien sûr, mais la faune et la flore mais moi je dis, on veut, on veut pas, ça va se faire.

**Personne du public** : Moi je voulais juste préciser, hein, on va pas dénigrer l'aménagement comme Madame, on parle pas du fait d'aménager, on parle du côté caractère paysager. Moi je suis photographe aussi hein. J'ai eu la chance de pouvoir exposer à la Réunion, donc de multiples photos aux festivals internationaux, donc, en Suisse ou ailleurs en Belgique hein ? Donc il y a pas de problème. Moi je fais du paysage et on relève en ce moment quand même un gros impact paysager partout sur la Réunion avec des grosses taches qui apparaissent. On a quand même un super caractère paysager, un depuis la route nationale, on pourrait découvrir les portes et les zones agricoles des hauts qui seront maintenant entrecoupés avec des gros câbles. Euh voilà moi je parle surtout l'impact paysager, euh par exemple, même pour l'habitant qui habite juste à côté, tiens il y a trois habitants qui habitent en face, ils vont avoir des câbles qui passent chez eux aussi, ils font partie de l'environnement de ce projet, voilà, on a cinq habitations, rue chemin Dugain, ils vont avoir sans arrêt une gêne grâce à du bruit avec du public ou autre, donc ils font aussi partie de l'environnement ces gens et on va les mettre sous cloche, on va les déplacer, on va faire quoi avec eux? Voilà moi moi je suis originaire du 27, mon grand-père il habitait derrière le piton Lacroix, on appelle ça Piton Lacroix Piton Isis. Moi je connais bien l'histoire du coin, je connais la forêt derrière mon tonton il habite dans une caverne derrière, on appelle ça la caverne Popol et je peux vous dire que moi, j'ai vu ce coin là, je suis monté, même le chemin de croix avec Pierre DIJOUX dans le temps, ça qui connaît pas ? Voilà, moi j'ai connu Pierre DIJOUX aussi hein. Donc honnêtement, qu'est ce qu'on va faire de ce lieu là, hein ? On parle de restauration écologique. Moi je vous montre la rivière D'abord derrière, on parle honnêtement de plantes de forêt sèche qu'on veut remettre dans les hauts, c'est bourré de bois jaune là qui sont envahis, on n'entretient même plus les sentiers. Moi je suis d'accord avec monsieur de l'association, on crée des emplois, bien sûr les associations créateur d'emplois dans les espaces verts dans l'espace de restauration écologique, mais par contre, arrêtons de faire des plantations, on a déjà des acquis, on a déjà des lieux qui sont fréquentés par du public qui attirent du public ce sentier là, il attire du

monde tout le temps, hein ? Honnêtement, on a de plus en plus de randonneurs à la Réunion, alors pourquoi faire découvrir une nature sous cloche alors qu'on l'a autour de nous ?

**Présentateur :** On rappelle quand même que cette nature sous cloche c'est quand même une toute petite surface de cette discussion aussi.

**Mr BOYER :** Malheureusement, tout le monde ne peut pas voir ces sentiers naturels compte tenu si vous voulez de la topographie et l'aménagement du parc du volcan est un parc qui sera accessible à tous. Donc c'est l'occasion bien entendu de partager cette richesse à tous puisque les sentiers seront PMR donc effectivement nous avons répondu à certaines questions concernant de laisser les randonneurs de mieux découvrir la nature, mais la nature réunionnaise n'est pas réservée uniquement aux randonneurs. Il faut partager cette richesse. C'est pour cette raison que l'aménagement donc proposé donc permet de partager donc notre richesse du territoire.

**Présentateur :** On partage le fait qu'on va planter de nouveaux arbres, on parle de 40 à 70% de la zone qui est attaquée, ça veut dire que moi, j'essaie de comprendre. Est-ce que globalement ça veut dire que ça va, ça va, est ce que ça doit améliorer le site ? Mais en fait j'ai l'impression que d'un côté on dit que ça améliore le site dans ce débat que plus ou moins y a un site qui est affecté et qui va s'améliorer et d'une autre côté on dit un peu que ce site en fait on l'abime donc moi je suis vraiment en.....

**Personne du public :** C'est vrai que la restauration écologique dans ce coin elle est à faire, y a du lierre, il y a beaucoup d'acacias, c'est une zone qui, qui représentait aussi ce qu'on appelle une ancienne zone de marquage des animaux. Faut savoir y a aussi tout un historique, là, sur le champ de foire et tout à côté, là c'est pas anodin ce défrichement qui a eu lieu là pendant des années, c'est tout un historique des hauts du Tampon qu'on est en train d'oublier, hein ? Honnêtement, on nous oublie notre patrimoine, hein. Franchement, effacer pour que demain on retrouve dans un musée. Mais c'est ça le problème.

**Présentateur :** Attendez juste j'essaie de comprendre c'est quand même temps quand vous dites ça on a l'impression que je parle pas du Tampon dans la réalité, mais on est bien sur le parc du volcan sur ses 15 hectares. Sur ses 15 hectares il y a une dégradation aussi de la zone et en fait on est en train de réaffecter aussi la zone. Du coup, c'est la proportion entre ce qu'on va, entre guillemets, peut être abîmé et ce qu'on est en train de restaurer quoi, moi c'est ça un petit peu ce que j'entends que ça va servir quand même. J'entends que ça va servir à nettoyer tout le travail qui doit être fait de façon de restauration. Alors juste peut être si vous pouvez m'aider.

**Mme DAFFREVILLE :** Au mois de septembre, nous devons commencer les opérations de lutte contre les espèces invasives. Donc, comme le disait Monsieur BEGUE, donc le lierre, bringelier marron, la strate herbacée, il faut le rappeler, est vraiment très très dégradée sur les hauts de la Plaine des Cafres. Donc, et tout le monde s'en fout. Enfin, je suis désolée par rapport à mes propos, mais c'est vraiment ça. Aujourd'hui on a aucun levier si on veut restaurer des pelouses indigènes, personne ne fait ça à la Réunion. Donc nous on a eu l'ambition d'essayer de faire des essais sur les herbacées, notamment ouvrir des pistes pour essayer de créer des ambiances humides et ???? qui sont les espèces qui sont indigènes de la Réunion mais qui sont malheureusement pas exploitées et pas connues.

**Présentateur :** Juste pour les débutants, je suis très débutant aujourd'hui. C'est des herbes des hauts de la Réunion qui étaient là avant et qu'on veut remettre, c'est ça

**Mme DAFREVILLE :** Bien sûr, quand on était sur le site du piton ???? où il y avait des incendies assez virulent là-haut et la strate herbacée malheureusement et puis le petit tamarin des hauts sont les espèces qui une fois que c'est brûlé disparaissent et ne reviennent jamais. Donc on a très peu de

moyens finalement pour essayer de sauver cette biodiversité, donc c'est peut être l'opportunité à travers un projet d'aménagement de conduire des études et créer une vitrine pour sensibiliser plus facilement. Derrière, ce sera aussi la mise en place de circuits écotouristiques. On est vraiment dans une logique de participer à la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Réunion donc j'invite notamment Monsieur BEGUE à se joindre à nous pour voilà à travers un collectif, bringstorming, on va dire, pour apporter un peu sa vision, on est tout à fait ouvert à ça, hein, et la concertation préalable est justement pour ça.

La fin de la réunion n'est pas en ligne dans le fichier audio du site de la mairie, et ne peut donc être retranscrite....